

# Protocole sanitaire

## École primaire de la Motte - MALINTRAT

Chers parents,

Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement de l'école.

### I Les mesures d'hygiène

#### Port du masque (sauf pour les maternelles)

niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
pas de masque	le port du masque est obligatoire pour les élèves dans les <u>espaces clos</u> et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées	le port du masque est obligatoire pour les élèves dans les espaces clos <u>et en extérieur</u>	les mêmes règles que le niveau 3 s'appliquent

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues dans les espaces clos et ces derniers suivent les mêmes règles que les élèves en extérieur.

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire.

**Les gestes barrières** demandés par le Ministère de la Santé demeurent essentiels.



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

Chaque famille doit donc fournir à son enfant :

- **3 masques par jour**, « grand public » de catégorie 1, pour les enfants à partir du CP et ce, dès le niveau 2 du protocole : un masque pour la matinée, un pour l'après-midi (le masque sera changé juste après le repas) et un masque de « secours ». Il conviendra de fournir une petite pochette marquée au nom de l'élève, dans laquelle il rangera le masque usagé.

- **un paquet individuel de mouchoirs** jetables dans la poche
- **une gourde d'eau individuelle** marquée au nom de l'enfant

**Le lavage des mains** doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

L'école et la commune veilleront à la disponibilité de :

- savon liquide dans les sanitaires et les lavabos des classes
- gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables
- serviettes en papier à usage unique
- désinfectant virucide pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (poignées de portes...)

## **II Les modalités d'accueil des familles et des élèves**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant une Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Pour limiter le regroupement d'élèves de groupes classes différents, les modalités d'accueil sont les suivantes : L'accueil des élèves se fait de 8h20 à 8h30 le matin :

- **Classe PS/MS avec Mme Roussel :**

→ **Les élèves de PS-MS** : chaque enfant est accueilli avec un seul de ses parents, masqué, à l'entrée du préau.

- **Classes de GS/CP, CE1, et CM1/CM2 :**

→ **L'accueil s'effectuera directement dans les classes dès l'ouverture du portail.** Les élèves y retrouveront leur enseignante. Chaque élève se rend directement à sa classe en entrant par la porte « côté jardin ». Mme Nicole Saintemarie (ATSEM de la classe de Grande Section) assurera l'entrée au portail et le bon déroulement de l'accueil.

- **Classe de CE1/CE2 :**

→ La classe étant à l'étage, l'accueil ne pourra pas se faire directement dans la classe. Mme Guillamon accueillera ses élèves dans la cour dès l'ouverture du portail.

**L'accueil de l'après-midi a lieu de 13h50 à 14h00 :**

- **Tous les élèves se dirigent vers leur enseignante pour se ranger**

## **III L'installation en classe**

**A l'école maternelle**, aucune distanciation physique n'est à respecter entre les élèves d'une même classe.

**Dès le CP**, en classe, une distanciation physique d'un mètre doit être maintenue entre l'enseignant et ses élèves, ainsi qu'entre élèves se trouvant face à face ou côte à côte lorsqu'elle est matériellement possible. Si ce n'est pas le cas, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

À leur arrivée, les enfants doivent **se laver les mains** ou **utiliser du gel hydroalcoolique** sous la surveillance d'un adulte.

## **IV Le matériel scolaire**

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

## V L'Education Physique et Sportive

niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
activités autorisées <u>en intérieur</u> et en <u>extérieur</u>	activités en principe <u>à l'extérieur</u> . Toutefois, lorsque que la pratique <u>en intérieur</u> est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une <u>distanciation de 2 mètres</u> est respectée	activités en principe <u>extérieur</u> . Toutefois lorsque que la pratique <u>en intérieur</u> est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les <u>activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres</u> sont autorisées	activités maintenues <u>en extérieur</u> , dans le respect d'une <u>distanciation de 2 mètres</u> . Elles sont <u>suspendues en intérieur</u> .

## VI Les récréations

niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
récréations communes	pas de brassage entre groupes classes différents donc zonage de la cour et récréations en décalé	les mêmes règles que le niveau 2 s'appliquent	les mêmes règles que les niveaux 2 et 3 s'appliquent

Dès le niveau 2, l'espace de récréation est délimité par des zones dédiées aux différentes classes. Les récréations se font en décalé, par groupe, selon le planning suivant :

PS/MS	GS/CP	CE1	CE1/CE2	CM1/CM2
10h15 /10h45	9h55/10h25	10h10/10h30	9h50/10h10	10h30/10h50
15h20-15h50	15h15-15h45	14h55/15h15	15h00/15h20	15h10/15h30

En cas de difficultés d'organisation ou en cas de conditions climatiques défavorables, les récréations peuvent être remplacées par des temps de pause en classe ou sous le préau. Lors des déplacements, il faut veiller à ce que les groupes ne se croisent pas. Par conséquent, les adultes référents doivent être très rigoureux sur leurs horaires de récréation.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

## VII La cantine

Les deux services de restauration sont maintenus. Le nettoyage et la désinfection des tables et des chaises sont effectués après chaque service.

niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves	la stabilité des groupes est recherchée et, <u>dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table</u>	la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table <u>en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes</u>	les mêmes règles que le niveau 3 s'appliquent

Le port du masque de catégorie 1 est également obligatoire, lors de la restauration scolaire, même lorsque les élèves sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson. Un nouveau masque sera mis, après lavage des mains, en sortant de la cantine.

Les élèves doivent se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

## VIII La pause méridienne (hors réfectoire)

Les élèves et personnels doivent se conformer aux mêmes règles que lors des récréations.

## IX L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes : au **niveau 1** ce dernier doit être réalisé une fois par jour, et **dès le niveau 2**, ce nettoyage doit être effectué plusieurs fois par jour.

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

## X Les sorties de classes

**Les sorties de classe s'effectuent à 12h et 16h30 :**

**Les élèves de la classe de PS/MS** sont remis à leurs parents au niveau de la porte du préau. La distanciation sociale et le port du masque doivent être respectés.

**Les élèves des autres classes** sont remis à leurs parents au portail, y compris les élèves de GS de la classe de GS-CP.

## XI Garderies du matin et du soir

L'entrée et la sortie des enfants pris en charge par le périscolaire se font par le grand portail puis à la porte du préau. En entrant dans l'enceinte de l'école, l'enfant se désinfecte les mains avec le gel hydroalcoolique ou se lave les mains aux sanitaires.

La distanciation sociale et le port du masque en extérieur doivent être respectés par les parents accompagnant leur enfant.

Le grand portail reste ouvert de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h15.

Les enfants sont installés dans la salle de garderie, ou, si le temps le permet, à l'extérieur (ce qui est à privilégier). Les mêmes règles de distanciation physique et de non brassage des élèves selon les différents groupes classes sont respectées selon le niveau du protocole en vigueur.

Les élèves se lavent les mains avant et après le goûter.

## XII Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres

En cas de survenue ou de suspicion de maladie :

- S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal), celui-ci doit pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.
- Pour un enfant, celui-ci est immédiatement isolé et les parents sont appelés pour qu'ils viennent le chercher.

La procédure est alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade sont également informés pour la conduite à tenir.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer.

Chers parents et chers élèves, nous vous remercions par avance pour votre engagement à suivre au mieux ce protocole.

Les enseignantes et l'équipe municipale